Qui récupère quoi ?

Certains objets peuvent avoir une seconde vie. Plutôt que de les jeter en déchèteries, pensez aux associations qui se chargent de les revaloriser et les remettre dans le circuit. Emmaüs, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge, Association des Paralysés de France… autant d'organismes qui récupèrent textiles, meubles, appareils électroménagers et informatiques…

Sachez également profiter des campagnes de collecte organisées par les associations comme le «Père Noël vert» pour la collecte de jouets avec Zéphir Bus.

Communauté urbaine de Cherbourg
10, Place Napoléon - BP 808
50108 Cherbourg-Octeville
Téléphone : 02 33 08 26 00
Télécopie : 02 33 93 82 04
www.cuc-cherbourg.fr

communauté urbaine CHERBOURG

ECO EMBALLAGES

Conception, réalisation, rédaction : service communication - Communauté urbaine de Cherbourg - Photos Jenny Balavoine, Audrey Cabon, Stéphanie Houssaye, Plastic Omnium, Eco-Emballage - Impression Le Réverend - Décembre 2008

Communauté urbaine de Cherbourg

Le guide de la propreté

Sommaire

Les règles du tri pages 4-5

Le tri sélectif : la poubelle jaune
Les déchets végétaux
Les ambassadeurs du tri
Les consignes de collecte du verre

Les apports volontaires pages 6-7

L'accès aux déchèteries
Le déploiement des bacs enterrés
Le service des encombrants
Que faire de vos piles, déchets électriques et électroniques ?

La collecte pages 8-9

Les différentes zones de collecte (bacs et sacs)
Horaires de sortie
Verbalisation : quand et pourquoi
Entretien des bacs et distribution des sacs
Contact Plastic Omnium

La propreté en ville pages 10-11

Les corbeilles en ville
L'entretien des trottoirs
Les animaux

Caritatif page 12

Emmaüs, Secours Populaire : «Qui récupère quoi ?»

Edito

La mise à disposition de composteurs individuels, le déploiement progressif des bacs enterrés, la modernisation du centre de tri sont autant d'exemples récents des efforts importants de la Communauté urbaine en matière de collecte, de traitement et de valorisation des ordures ménagères.

Depuis plus de 20 ans, la mise en place du tri sélectif et l'ouverture des premières déchèteries, notre collectivité a toujours joué un rôle pilote dans ce domaine.

Ce n'est pas tant le goût de l'innovation, même s'il témoigne de notre volonté de toujours nous améliorer, que celui d'offrir à chacun d'entre vous un service public de qualité qui nous a guidé pendant toutes ces années.

Assurer une collecte efficace, optimiser le recyclage et la valorisation des déchets, le faire dans un souci constant de protection de l'environnement sont en effet des objectifs de qualité que nous nous fixons dans le service que nous vous rendons.

Si l'habitude nous le fait parfois oublier, il n'est pas inutile de rappeler que l'organisation et l'efficience de la collecte et du traitement des ordures ménagères contribuent à la qualité de notre cadre de vie, à notre confort quotidien et à la préservation de notre environnement.

La mobilisation dont chacun d'entre vous a fait preuve à chaque fois que nous vous avons proposé d'innover montre votre attachement à ce que la Communauté urbaine poursuive cette démarche.

Pour que chacun d'entre nous reste mobilisé et informé sur ces sujets, parce que les règles et les usages évoluent, nous avons souhaité mettre à votre disposition ce guide pratique et concis de la propreté. Vous y trouverez des conseils pour le quotidien, des rappels et quelques suggestions pour nous aider à œuvrer dans l'intérêt de notre agglomération.
Si vous souhaitez plus d'informations, contactez les ambassadeurs du tri ou connectez-vous sur le site internet de la Communauté urbaine de Cherbourg.

Ce guide est là pour vous rappeler que la préservation de notre environnement commence à la maison par quelques gestes du quotidien. Des gestes qui traduisent votre implication sans laquelle rien n'est possible.

Benoît Arrivé
Vice-président délégué à la collecte, au traitement, à la valorisation des déchets et au nettoiement du domaine public communautaire.

Pour recycler il faut trier

Le tri sélectif, qui ne connaît pas ?

Trier fait aujourd'hui partie de nos gestes quotidiens. Devenu quasiment un réflexe pour certains d'entre nous, il n'en reste pas moins que le tri doit obéir à certaines règles. Objectifs : diminuer les tonnages mis en décharge et les frais supportés par la collectivité, tout en préservant l'environnement.

Ça se recycle ?

C'est la question que beaucoup d'entre nous se posent au moment de mettre un déchet à la poubelle.
Sachez que vous pouvez mettre dans le bac ou le sac jaune : bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques, cartons et cartonnettes, journaux, magazines, prospectus. Les emballages à recycler doivent être vides.
Pour plus de précisions :
www.cuc-cherbourg.fr ou contactez les ambassadeurs du tri

Attention !

Certains gestes peuvent poser plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Ainsi ne jetez pas vos déchets dangereux (solvants, peintures, ...) dans l'évier. Idem pour les graisses qui peuvent encrasser les conduits d'évacuation des eaux usées. Apportez-les en déchèteries.

Plus d'infos sur

Chaque jour un français produit 1kg de déchets.
Triez et compostez pour faire maigrir votre poubelle !

Compostez !

Depuis 2007, la Communauté urbaine propose de mettre à votre disposition un composteur de déchets fermentescibles (végétaux et déchets de cuisine), contre une redevance unique. Celui-ci vous permet d'obtenir un amendement de qualité et de limiter le remplissage de votre poubelle bleue ! Vous pouvez trouver à l'accueil de votre mairie et de la Cuc un coupon de demande de composteur ou le télécharger sur www.cuc-cherbourg.fr

Le verre, pensez-y !

Le verre peut se recycler indéfiniment. Pensez à déposer vos bouteilles, bocaux et pots en verre dans les collecteurs répartis sur l'ensemble de l'agglomération. En plus de participer au développement durable, vous ferez une bonne action, la Cuc reversant une subvention à l'association locale Coeur et Cancer proportionnelle au tonnage collecté chaque année.

Un doute, une question ?

Une interrogation sur vos déchets ? Prenez contact avec les ambassadeurs du tri de la Cuc au 02 33 78 16 33.

Les apports volontaires

Les déchèteries

N'oubliez pas votre carte !

Depuis le mois de janvier 2009, l'accès aux déchèteries de la Communauté urbaine est réservé aux détenteurs de cette carte.
Pour l'obtenir remplissez et retournez le bulletin de demande, disponible à l'accueil de la Cuc ou de votre mairie et téléchargeable sur www.cuc-cherbourg.fr

Localisation

La Communauté urbaine de Cherbourg compte 3 déchèteries :
Tourlaville - Le Becquet
Cherbourg-Octeville - chemin du Monturbert
Querqueville - route de Beaumont

Horaires

Du lundi au vendredi : 07h00/ 18h45
Samedi : 08h00 / 18h45
Dimanche : 09h00 / 12h45 - 13h30 / 18h45

Mode d'emploi

Dans les trois déchèteries de la Communauté urbaine vous pouvez apporter : bois, déchets végétaux, ferrailles, cartons, gravats, verre et DMS (déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, etc...)

Rappel

Au même titre que pour le verre, des collecteurs d'huiles de moteurs usagées sont répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Pensez à les utiliser !

Les autres apports

Piles, déchets électriques et électroniques : qu'en faire ?

Chacun de ces déchets a son propre réseau de recyclage. Vous trouverez des bornes où déposer vos piles usagées à l'entrée des magasins qui les vendent.

Lorsque vous achetez un nouvel équipement électrique (grille-pain, radio-réveil, sèche-linge, etc...) ou électronique (ordinateur, lecteur DVD, etc...) le commerçant est tenu de reprendre l'ancien qui suivra une filière de destruction adaptée.

Les bacs enterrés

Pour les habitants, les commerçants et restaurateurs qui ont des contraintes particulières, la Communauté urbaine procède depuis juin 2008 à la mise en place de conteneurs enterrés, à des endroits stratégiques. Les sacs déposés doivent être hermétiquement fermés, de façon à éviter les nuisances (odeurs, insectes…).

Vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchèterie ?

Prenez contact avec le service des ordures ménagères de la Communauté urbaine de Cherbourg au 02 33 08 26 50. Des agents de collecte peuvent, sur rendez-vous, venir vous débarrasser de vos encombrants.

Plus d'infos sur www.cuc-cherbourg.fr

La collecte

Etes-vous bacs ou sacs ?

Pour la collecte des ordures ménagères le territoire de l'agglomération est divisé en deux parties : la zone bacs et la zone sacs. Cette dernière est concentrée sur le centre-ville de Cherbourg-Octeville où la configuration des habitations ne permet pas, dans la majorité des cas, de disposer de bacs. L'autre zone représente tout le reste du territoire.

Mais...

Si vous êtes dans la zone sacs et que la configuration de votre logement vous permet d'avoir un bac, vous pouvez en faire la demande directement auprès de la Communauté urbaine de Cherbourg au 02 33 08 26 50.

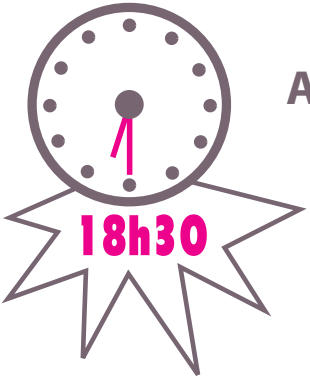

Avant l'heure, c'est pas l'heure !

Les sacs sont ramassés trois à six fois par semaine, selon les quartiers, entre 19h et 23h30. Afin de garder la ville propre, il convient de ne pas sortir les sacs avant 18h30. Objectif : limiter dans la mesure du possible qu'ils soient éventrés par les animaux errants et les goélands.
Les contrevenants sont passibles d'une amende de 35 euros.
Les propriétaires de bacs sont également invités à ne pas les sortir trop tôt et à les rentrer rapidement afin de ne pas perturber la circulation piétonne.

Plus d'infos sur www.cuc-cherbourg.fr

Nettoyage de vos bacs

Les propriétaires de bacs sont tenus de les nettoyer régulièrement afin de limiter les nuisances (odeurs, insectes...) et de permettre aux agents de collecte de travailler dans de bonnes conditions.

Où se procurer des sacs ?

Les sacs sont distribués par notre prestataire, Plastic Omnium, tous les 6 mois. Les quantités sont définies en fontion de la composition familiale.
En dehors de ces dates contactez Plastic Omium au 02 33 53 39 30.

Une question, un doute ?
Du lundi au vendredi, appelez les ambassadeurs du tri au 02 33 78 16 33

Un problème de bac ?
Du lundi au vendredi, appelez Plastic Omnium 02 33 53 39 30

La propreté en ville

Soyez sport : visez le panier !

Chacune des villes de l'agglomération est pourvue en corbeilles à papier. Pour garder les rues propres, pensez à les utiliser...

Des trottoirs bien entretenus

Savez-vous que vous devez entretenir le trottoir devant votre maison ? En effet, vous êtes tenus de le débarrasser des résidus de taille de haie et tonte de gazon, des détritus divers jonchant le sol. De même, il convient d'arracher les herbes et de déblayer en cas de neige.

Plus d'infos sur www.cuc-cherbourg.fr

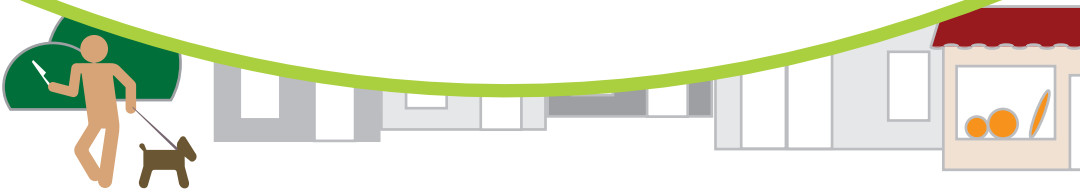

Soyez pas chien avec vos voisins

Nos compagnons à quatre pattes sont charmants mais peuvent être également source de désagréments du fait de l'incivilité de leurs propriétaires. En d'autres termes : haro sur la crotte de chien !
La plupart des communes de l'agglomération a mis en place diverses mesures afin d'apporter une réponse à ces nuisances. Encore faut-il que les propriétaires de chiens s'astreignent à en faire usage.

Les villes d'Equeurdreville-Hainneville et Cherbourg-Octeville mettent à disposition des distributeurs de sacs ou pelles à crottes dans différents lieux (parcs et secteurs urbains) mais aussi dans certaines structures municipales ou encore, comme à Cherbourg-Octeville, chez des commerçants partenaires. Des canisettes (espaces réservés aux chiens pour leurs déjections) sont à disposition des animaux dans plusieurs communes (Cherbourg-Octeville, Tourlaville).

11 euros : voilà ce qu'il peut vous en coûter si vous êtes pris en flagrant délit de ne pas faire l'effort de ramasser les déjections de votre chien ! Rappelons que si l'accès à certains lieux est autorisé ou toléré aux chiens, il est cependant nécessaire de nettoyer après eux.